



Le parcours de la personne atteinte de troubles psychiques est une succession de phases de rémission des troubles et de phases de soins plus intensifs. Cela peut se présenter par des changements brusques d'attitude, des variations de rythme d'activité selon les moments de la journée et selon les jours, des rituels, etc. Pour s'adapter à ces changements, le MJPM doit souvent ajuster sa posture. Il peut alors être nécessaire de comprendre pourquoi les professionnels en charge de l'accompagnement médical ou médico-social de la personne atteinte de troubles psychiques font évoluer leurs dispositifs.

## La finalité de la formation

Permettre aux MJPM de créer et de maintenir la relation avec les personnes atteintes de troubles psychiques sans s'épuiser ou se mettre en difficulté.

## Nos dates et lieux de formation

Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI

Module de 2h00

Le **8 septembre 2022**  
De 15h00 à 17h00

# Pratique professionnelle

## Module *Maintenir le lien avec une personne protégée atteinte de troubles psychiques*

### Au programme

Les troubles psychiques

- Qu'est-ce que c'est ?
- Zoom sur certains comportements des personnes protégées : quel sens donner ?
- Difficulté à percevoir la réalité
  - Comportement agressif / violent
  - Etc.

Comment prendre soin de la relation dans le cadre du mandat judiciaire ?

- Trucs et astuces pour adapter sa posture professionnelle
  - Modalités de contact
  - Rythme de la rencontre
  - Propos à tenir
  - Attitude à adopter
  - Etc.

### Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun

### Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 80 €  
Salariés des adhérents : 96 €  
Non adhérent FNMJI : 145 €



### Notre experte

Valérie LOISEAU PICHAUD,  
*Psychologue, Case Manager*

### Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive.

Elle est découpée en plusieurs séquences :

- Séquences d'apports théoriques et d'échanges à partir de l'outil visio FNMJI

### Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

### Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. *Contact du référent handicap : [presidence@fnmji.fr](mailto:presidence@fnmji.fr)*

**Pour toutes demandes d'informations**

[formation@fnmji.fr](mailto:formation@fnmji.fr)

